

# Conseil Municipal

Le lundi 28 avril 2014, à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre FOUCHET, Maire.

**Présents** : Mmes BARDY Marie-Christine, CROS Patricia, FONTAINE Dorothee, LAUGERAT Odile, JACQUET Stéphanie, RAIMBAULT Martine et TAILLANDIER Armelle, MM ASSADET **Alain** AUDIOT Francis, BERGERAULT Eric, BLAIN Claude, FERRIERE Laurent, FOUCHET Pierre, KOENIG Jean-Marc, NOUAT Christian, PHILIPPE Narcisse et REMANJON Patrice.

**Absentes excusées ayant délégué pouvoir** : Mme BARDELOT Nicole ayant délégué pouvoir à Mme LAUGERAT Odile et Mme CHARPENTIER Céline ayant délégué pouvoir à M. FOUCHET Pierre.

**Secrétaire de séance** : M. ASSADET Alain.

**Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière séance et passe à l'ordre du jour.**

**BUDGETS 2014** : le budget prévisionnel 2014 pour la Commune est adopté à la majorité des membres présents moins une abstention et s'équilibre comme suit :

Section fonctionnement	1 306 080,51 €
Section investissement	755 789,20 €

Ce budget est adopté avec une affectation du résultat de fonctionnement 2013, en partie.

Le budget prévisionnel 2014 pour le service des Eaux est adopté à l'unanimité des membres présents et s'équilibre comme suit :

Section exploitation	68 478,46 €
Section investissement	143 831,10 €

Ce budget est adopté avec une affectation du résultat d'exploitation 2013, en partie.

Le budget prévisionnel 2014 pour le service de l'Assainissement est adopté à l'unanimité des membres présents et s'équilibre comme suit :

Section exploitation	219 985,23 €
Section investissement	477 366,12 €

**TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT** : l'assemblée décide, à l'unanimité, de ne pas modifier le tarif de l'eau potable ni celui de l'assainissement qui restent fixés comme suit :

<u>Eau potable</u> :	prime fixe :	8,00 €
	M3 consommé :	0,42 €

<u>Assainissement</u> :	abonnement :	16,00 €
	M3 consommé :	0,80 €

**VOTE DES TROIS TAXES DES IMPOTS DIRECTS** : Le Conseil Municipal, après délibération décide de maintenir les taux des trois taxes des impôts directs qui restent fixés comme suit :

<b>Taxe d'habitation</b>	<b>15,26</b>
<b>Taxe Foncier bâti</b>	<b>17,70</b>
<b>Taxe Foncier non bâti</b>	<b>40,83</b>

## **TRAVAUX IMPORTANTS PREVUS DANS CES PROGRAMMES :**

- Eclairage public divers
- Achat terrain
- Achat immeuble rue de Paradis
- Signalétique et numérotation hameaux
- Acquis. nouvelle tondeuse
- Travaux chalet étang communal
- Travaux route des Aix
- Enfouissement réseaux Route des Aix
- Voirie diverse
- Travaux ateliers municipaux
- Démolition immeuble rue de Paradis
- Sonorisation places publiques

⇒ Sur le service des Eaux les travaux suivants ont été prévus :

- Réseau eau potable route des Aix
- Alimentation eau potable zone d'activité rue de la Gare

⇒ Sur le service de l'Assainissement les travaux suivants ont été prévus :

- Branchements particuliers
- Grosses réparations réseau
- Conduite eaux usées route des Aix
- Réseau Eux usées rue de la Gare
- Etude nouvelle tranche d'assainissement.

**COMMISSIONS INTERCOMMUNALES :** Le Maire donne lecture des propositions de participation aux diverses commissions de la Communauté de Communes en Terres Vives et les membres suivants du Conseil Municipal sont élus à l'unanimité :

Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) : M. Claude BLAIN ;

SIRDAB :

- Titulaires : - Pierre FOUCHET  
- Odile LAUGERAT
- Suppléants : - Eric BERGERAULT  
- Dorothée FONTAINE

ENFANCE – JEUNESSE – SPORTS :

- Titulaire : - Christian NOUAT ;  
Suppléant : - Martine RAIMBAULT.

TAP (temps d'activités périscolaires – nouveaux rythmes scolaires) :

- Titulaire : - Martine RAIMBAULT ;  
Suppléant : - Patricia CROS.

ENVIRONNEMENT :

- Titulaire : - Francis AUDIOT ;  
Suppléant : - Armelle TAILLANDIER.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISME :

- Titulaire : - Dorothée FONTAINE ;  
Suppléant : - Alain ASSADET.

BATIMENTS – VOIRIE :

- Titulaire : - Christian NOUAT ;  
Suppléant : - Patrice REMANJON

CULTURE :

- Titulaire : - Pierre FOUCHET ;  
Suppléant : - Dorothée FONTAINE.

PERSONNEL : - Patrice REMANJON.

COMMUNICATION :

- Titulaire : - Nicole BARDELOT ;  
Suppléant : - Stéphanie JACQUET.

La candidature de M. Claude BLAIN sera proposée au Président de la CCTV pour sa participation éventuelle aux travaux du C.I.A.S. en tant que membre d'une association de MENETOU-SALON.

**DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**TERRITORIALES** : Le Conseil Municipal, décide de déléguer au Maire tout au partie des compétences fixées par l'article L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour la durée de son mandat.

**DELEGATION PERMANENCE CONSENTIE AU MAIRE POUR LA PASSATION ET LA CONCLUSION DES MARCHES**

: Le Conseil Municipal accepte de donner au Maire, une délégation à caractère général reprenant le 4<sup>ème</sup> alinéa de l'article L. 2122-22 du CGCT, concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Le Maire rendra toutefois compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, des décisions prises en vertu de cette délégation de pouvoir.

**ACQUISITION D'UN TERRAIN JOUXTANT L'ETANG COMMUNAL** : Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents moins une abstention, accepte le projet d'acquisition d'un terrain mis en vente à proximité de l'Etang Communal. Il autorise le Maire à prendre toute décision concernant ce projet.

**ACQUISITION D'UNE NOUVELLE TONDEUSE** : le 3<sup>ème</sup> adjoint fait état des devis reçus pour l'acquisition d'une nouvelle tondeuse autoportée en remplacement de celle en panne actuellement et nécessitant trop de frais de réparation. Après comparaison des prix et des qualités souhaitées, il propose un matériel avec coupe frontale, kit mulching et homologation route. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce projet.

**INFORMATIONS DIVERSES** : Il est rappelé à tous qu'une cérémonie sera organisée le 8 mai prochain pour la commémoration de l'Armistice du 8 mai 1945 à laquelle les associations d'anciens combattants et la population sont conviés.

Une course cycliste sera organisée le même jour par le club SLD Fussy sur territoire de la Commune.

Plusieurs commissions municipales seront convoquées prochainement pour les divers travaux et activités prévus.

*Séance levée à 22 h 40*